

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE.

XII. ANNÉE. VOLUME III.

N° 67. SAMEDI, 29 DÉCEMBRE 1860.

Abonnement par année (franc de port dans toute la Suisse) : 4 francs.

*Prix d'insertion : 15 cent. la ligne. — Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition
Imprimerie et expédition de ROBERT JENNI, à BRANNE.*

Assemblée fédérale suisse.

Le Président du Conseil national, Mr. Dapples, a clos la session le 22 Décembre 1860, par le discours suivant :

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL !

Avant de vous souhaiter un heureux retour dans vos foyers, permettez à celui que vous avez appelé pour quelques jours aux hautes fonctions de la présidence, de vous adresser encore quelques paroles.

Il y a deux ans à peine, la Suisse jouissait d'une paix profonde. En bons termes avec tous ses voisins, en possession de l'amitié du plus puissant d'entr'eux, elle regardait avec calme vers l'avenir, lorsque survint un événement qui la remua jusq'au ses entrailles.

Le gouvernement même sur lequel nous pensions pouvoir le mieux compter suivit, à notre frontière du sud-ouest, une ligne politique qui eut pour effet de mettre de côté nos droits les mieux acquis; et lorsque la France s'empara de territoires compris dans notre neutralité, nécessaires à notre sûreté extérieure, nous fûmes autorisés à voir là une conquête diplomatique aussi dangereuse qu'une conquête à main armée, parce qu'elle laisse le champ ouvert à des conséquences qu'elle facilite et semble préparer.

Depuis un an nous avons lutté pour le maintien de nos droits, passant par des alternatives d'espoir et d'incertitude que vous connaissez tous; mais nos efforts n'ont abouti qu'à nous montrer plus clairement la gravité de notre position actuelle.

A ne considérer les choses qu'en elles-mêmes, il semble donc que tout ne soit que déception et découragement. Mais en est-il bien réellement ainsi? Je n'hésite pas à répondre: Non! Si l'annexion

de la Savoie nous a fait un grand mal; si, après avoir affaibli nos frontières, elle nous a surpris et troublés, elle n'a pas été sans nous faire un grand bien, car elle nous a mis dans le vrai.

Dans le vrai à l'égard de la France; nous savons maintenant que l'amitié des puissants n'est, à elle seule, qu'une faible garantie. Dans le vrai à l'égard de l'Europe, où nous avons vu notre cause gagner les sympathies des gouvernements et des peuples, sympathies qui sont demeurées stériles jusqu'ici par la force même des choses, mais qui n'en impliquent pas moins la reconnaissance de notre droit. Dans le vrai à l'égard de nous-mêmes. Nous connaissons les dangers qui peuvent nous menacer et nous savons que, sans dédaigner l'amitié de personne, nous ne devons compter que sur nous-mêmes et sur Dieu.

Eh bien! Messieurs, dans les circonstances où se trouve actuellement l'Europe, rien ne saurait valoir pour la Suisse la connaissance des périls auxquels elle est exposée. Pour nous être caché, ce péril n'en eût pas moins existé, et qu'aurions-nous fait s'il nous eût surpris à l'improviste? Ce qui s'est passé depuis un an nous fournit à cet égard une réponse à la fois triste et rassurante. Quand un peuple a joui d'une longue sécurité, il se familiarise difficilement avec l'idée qu'elle n'existe plus au même degré. La paix est une si douce chose qu'on peut en venir à se livrer au sommeil au bord d'un abyme. Nous en avons fait l'expérience. On a cru, en beaucoup d'endroits, qu'il suffisait de nier le danger pour qu'il cessât d'exister; puis, à force de nier, on a fini par voir.

Si le réveil a été un peu long, il est d'autant plus complet. S'il y a eu d'abord quelque hésitation et quelque crainte, la résolution et le courage leur ont succédé. S'il y a eu un moment des divergences au sujet de la vraie politique de la Suisse, nous croyons qu'elles n'existent plus. Si l'on a interprété de différentes façons une neutralité dont il n'avait été fait aucun usage depuis longtemps, il en est résulté chez tous une connaissance éclairée et par cela même inébranlable des vrais intérêts de la Suisse.

Nous savons désormais quels sont les droits que nous donne notre neutralité et les devoirs qu'elle nous impose; nous savons que de là dépendent notre union, notre indépendance, nos libertés; et nous sommes prêts à faire à cette neutralité tous les sacrifices qu'elle pourra exiger de nous.

La session que nous allons terminer est elle-même une preuve de la vérité de ces inductions: La réélection intégrale du Conseil fédéral est, quoi qu'on en ait pu dire, un hommage rendu à la politique que cette autorité a suivie. Les crédits nombreux et importants que nous venons de voter et qui, au fond, n'ont pas trouvé un seul opposant dans les deux chambres, montrent à quel point les

opinions, jadis si divergentes, se sont ralliées; combien chacun reconnaît la gravité des circonstances et la nécessité de s'y préparer.

Et en cela, Messieurs, nous pouvons être assurés de n'avoir ni devancé ni dépassé les vœux du peuple dont nous sommes les mandataires. Les sentiments qui nous ont animés sont ceux de la Suisse entière.

Une telle position est aussi bonne qu'elle est belle; nous saurons la maintenir. Le courage moral de cette Assemblée ne sera pas au-dessous du courage militaire des défenseurs de la patrie; et si jamais il devenait nécessaire de faire appel à ce courage, nous sommes assurés de le trouver à la hauteur de notre attente, car nous ne voulons que ce que le peuple suisse veut résolument: le maintien d'une neutralité qui est la vraie condition de son indépendance.

Notre tâche est grande; la responsabilité qui pèse sur nous serait bien lourde, si nous n'avions derrière nous tout un peuple qui n'a jamais transigé sur les questions de dignité et d'honneur national, et qui saurait nous inspirer de grandes résolutions si nous ne les trouvions pas dans notre propre patriotisme.

Je ne dirai donc pas: courage! le courage n'a jamais manqué en Suisse, mais je dirai: *Confiance et persévérance!*

Nous avons reçu un coup sensible, mais nous nous en relèverons, ou plutôt nous en sommes déjà relevés, car il nous a mis sur nos gardes. Désormais il ne sera plus possible de nous attaquer indirectement et comme à la dérobée; il faudra s'en prendre à nous-mêmes, et alors la Suisse montrera qu'elle n'est pas devenue caduque en vieillissant, mais qu'elle a encore de ce sang fort et généreux qui a su couler pour conquérir la liberté, alors que personne ne parlait encore de liberté.

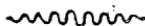
Je vous dirai encore: *Union et concorde!*

Si quelques divergences d'opinions ou d'intérêts ont pu quelquefois nous éloigner les uns des autres, qu'elles soient oubliées. Imposons silence à nos querelles; faisons, s'il le faut, le sacrifice de nos vues personnelles; donnons au peuple l'exemple de cette union qui fait la force. Serrons-nous la main dans un esprit de vraie fraternité et de sainte solidarité; que chacune des contrées de notre chère patrie, les plus éloignées comme les plus menacées, que Genève, Bâle ou Chiasso se sentent comme puissamment gardées sous l'égide de la Confédération.

Et que le Dieu de nos pères qui, depuis cinq siècles a si merveilleusement préservé nos petites républiques, daigne encore jeter sur elles un regard propice! Son secours vaut mieux que toutes les alliances.

L'avenir est sombre, sans doute, et nul de nous ne peut prévoir ce que l'année qui s'avance apportera avec elle; et cependant c'est avec un cœur serein que je clos cette session et que, en vous disant adieu, je vous invite, chers et fidèles Confédérés, à dire avec moi :

Vive la Suisse !
Dieu protège la Suisse !



Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 24 Décembre 1860.)

Le Conseil fédéral a acquiescé à la demande du Gouvernement de Genève tendant à mettre en communication télégraphique l'observatoire de Genève avec ceux de diverses autres localités, notamment de Neuchâtel, à la condition toutefois que la ligne télégraphique à établir servira uniquement à des expériences ou à des observations scientifiques, mais nullement à des transmissions télégraphiques de quelque autre nature. Ces expériences et observations ne pourront d'ailleurs avoir lieu qu'à des dates et heures arrêtées à l'avance d'un commun accord entre l'administration fédérale des télégraphes et le chef de l'observatoire.

(Du 26 Décembre 1860.)

Dans le but de faciliter la circulation, le Conseil fédéral a créé l'addition suivante à l'article 44 du règlement d'exécution pour la loi sur les péages, traitant des acquits à caution.

„Pour les marchandises munies d'acquits à caution franchissant les passages des Alpes suisses, le délai de transit est fixé à deux lieues par jour.“

L'article cité prescrivait quatre lieues par jour.

Le Conseil fédéral a réparti ses Départements pour l'année 1861 comme suit :

Assemblée fédérale suisse.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1860
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	67
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.12.1860
Date	
Data	
Seite	395-398
Page	
Pagina	
Ref. No	10 058 430

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.